

2019 10 19 recours hiérarchique JM Honnet

Honnet Jean-Mary  
10 bis, rue jacques yvon  
95440.Ecouen

Ecouen , le 19 octobre 2019

Ref: Recours hiérarchique contre délibération n°40 du 17.09.2019  
approuvant le PLU d'Ecouen

Monsieur le Préfet du Val d'Oise  
sous-couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles

Monsieur le Préfet,

Je vous adresse un recours hiérarchique à l'encontre du PLU d'Ecouen adopté par la délibération du Conseil municipal visée en référence.

Je pense que ce PLU comporte de nombreuses irrégularités constatées lors de l'établissement et présentation des documents ayant servis à l'enquête publique , mais le dernier en date est celui qui résulte du redécoupage de la zone dite de l'Ecoparc des Noyers (entrée Nord de la ville).

Le commissaire enquêteur ayant demandé le retrait de deux terrains propriétés de l'ancien Maire (SCI) au sein de cette OAP. On aurait pu s'attendre à ce que le redécoupage de la zone de l'Ecoparc des Noyers soit limité à ces terrains.

Or le PLU voté prévoit une OAP redécoupée bien au-delà du retrait de ces terrains.

Ces terrains étant contigus, le redécoupage aurait pu facilement être limité.

Une grande part du nouveau zonage de l'Ecoparc des Noyers n'a donc pas été soumis à Enquête publique (avec recherches des propriétaires des nouvelles parcelles concernées...) en conformité avec la légalité .

Je me mets à la place des propriétaires de terrains ...qui, après enquête publique, ont été sortis de l'OAP ou y sont intégrés. Le périmètre constructible a évolué dans de grandes proportions sans que ces propriétaires aient pu s'exprimer en enquête publique .  
Il y a me semble t-il une illégalité majeure .

Je sais que le PLU peut évoluer après enquête publique si l'économie générale du PLU est conservée, mais ces évolutions doivent résulter de cette enquête. Ici les évolutions vont bien au-delà des réserves du Commissaire enquêteur sans aucune justification de la ville.

Espérant que mon recours retiendra votre attention avant de rendre exécutoire le PLU de la ville d'Ecouen.

Veillez recevoir , Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

J.Mary Honnet

1/1